

REER collectif de Co-operators

Aidez vos employés à préparer leur retraite.

Pour de nombreux Canadiens, il est de plus en plus difficile d'épargner en vue de la retraite. Heureusement, il existe une solution simple : le REER collectif. Un tel régime profite à la fois aux employeurs et aux employés.

Certaines entreprises cotisent au nom de leurs employés. L'apport de l'employeur est ajouté au revenu de l'employé et le reçu aux fins de l'impôt émis pour l'employé inclut le montant total de toutes les cotisations. L'employeur qui contribue ainsi au bien-être de ses employés jouit d'un atout concurrentiel face aux autres entreprises et se bâtit une réputation enviable comme employeur de choix.

Pour les employeurs, un REER collectif présente plusieurs avantages :

- Il leur permet d'offrir à leurs employés un avantage attrayant à faible coût.
- Il leur offre un bon niveau de contrôle et de flexibilité en ce qui touche les critères d'admissibilité et les niveaux de cotisation.
- Il constitue un atout concurrentiel sur le marché de l'emploi et permet de recruter et de conserver des employés talentueux.

Le REER collectif de la FRAPP comporte les avantages suivant :

- Choix impressionnant de fonds de placement gérés par des professionnels expérimentés
- Possibilité de cotisations forfaitaires et de transferts entrants, en tout temps
- Aucune commission de vente sur les fonds offerts, ni aucuns frais sur les transferts entre fonds
- Aucuns frais d'administration annuels
- Souplesse : les fonds d'épargne retraite ne sont pas immobilisés comme les fonds de retraite
- Frais de gestion peu élevés sur les fonds de placement
- Cotisations déductibles d'impôt
- Accès à votre compte 24 heures sur 24 via un site Web sécurisé

Si vous êtes intéressé à souscrire un REER collectif avec la FRAPP, veuillez communiquer avec Daniel Landry pour obtenir de plus amples renseignements.



Préparez votre retraite : souscrivez un REER!

En épargnant chaque année un peu d'argent, vous pouvez réduire votre impôt sur le revenu et préparer votre retraite.

Vous ne payez pas d'impôt sur les sommes placées dans un REER. Pour chaque tranche de 1000 \$ que l'employé verse dans un REER, l'impôt total à payer est diminué du montant correspondant au taux marginal d'imposition (par exemple, un taux d'imposition de 35 % correspond à une économie fiscale de 350 \$).

L'employé est avantagé, car plus il verse d'argent dans son REER, plus il réduit le montant qu'il verse à l'impôt.

Exemple :

Un versement annuel de 3000 \$ dans un REER (à un taux d'imposition de 35 % correspondant à une économie fiscale de 1050 \$) à un taux de rendement annuel de 7 % durant 35 ans génère une valeur de REER totale de 475 770 \$.

Il permet en plus d'économiser 36 750 \$ en impôt sur le revenu.

Avantages pour l'employeur

Les avantages pour l'employeur sont un peu différents. L'employeur qui cotise à un REER collectif stimule l'embauche et la rétention à long terme d'employés.

Les cotisations de l'employeur au REER au nom de ses employés constituent une charge salariale donnant droit à une déduction fiscale. (Consulter un comptable pour les avantages offerts.)

- Vous pourrez attirer et conserver des employés talentueux et favoriser une relation saine entre vous et vos employés.
- Nous fournissons des documents de formation et d'information à l'intention des employés pour qu'ils soient en mesure de prendre des décisions éclairées.
- Vous et vos employés apprécierez les avantages de l'accès au compte en ligne vous permettant de consulter votre compte et d'effectuer vous-même des opérations.
- Aidez vos employés à réduire leur impôt sur le revenu et à préparer leur retraite.

Aidez vos employés à préparer leur retraite en souscrivant un REER collectif de Co-operators!

